

Santé et sécurité des intérimaires

Agissons ensemble !



LES PARTENAIRES



Mardi
10 février 2026
De 9h à 12h

STRASBOURG

Programme

1

Connaissance de l'intérim et enjeux

9h30

Ouverture

Mot d'accueil de l'hôte et présentation
du déroulé

**Intérim, santé et sécurité : de
quoi parle-t-on ?**

Activités, sinistralité et santé

**L'intérim, relation tripartite qui
engage**

Principes généraux de prévention
appliqués à l'intérim

Questions, échanges

2

Prévention : les réponses possibles

10h20

**L'offre de services des SPST appliqué à
l'intérim**

Suivi, action en milieu de travail

**Les appuis spécifiques métier : régime
général, BTP et agriculture**

Rôle, outils et méthodes spécifiques proposés en
direction de l'intérim

**Lever les obstacles périphériques à la
mission**

Santé, logement, mobilité... les services de la branche
intérim

Diversité et insertion

Encourager des pratiques vertueuses

Questions, échanges

3

Concrètement comment mieux préserver la santé des intérimaires ?

11h20

**Témoignages d'entreprises
utilisatrices et d'agences d'emploi**

Quelles pratiques pour assurer la santé et la
sécurité des intérimaires ?

**Quelles actions souhaitables pour
progresser ?**

Dialogue et travaux avec tous les participants

Conclusions et perspectives

Ce que nous pouvons retenir de notre étape

12h

Fin des travaux

Lunch

Santé et sécurité
des intérimaires
Agissons ensemble !

Mardi 10 février 2026
STRASBOURG

Connaissance de l'intérim et enjeux

► Intérim, santé et sécurité : de quoi parle t-on ?

L'intérim, une relation tripartite qui engage

1ère
partie



Qui sont-ils ?

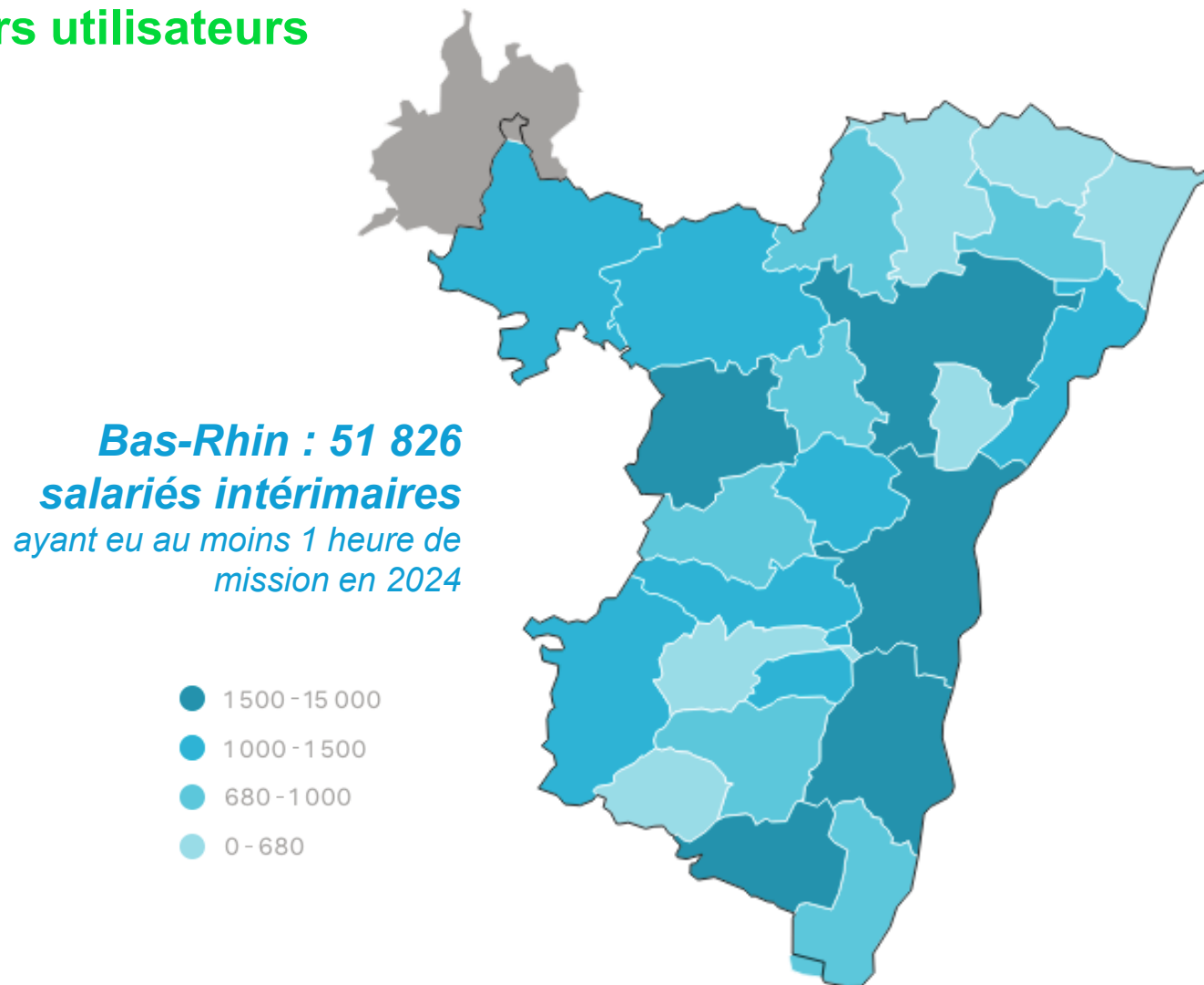
Démographie et secteurs utilisateurs

222 832 intérimaires en Grand-Est :

- **Jeune** (34 % -25 ans et 79 % -45 ans)
- **Homme** (68 % hommes... selon les secteurs)
- **Ouvrier** (68 % ouvriers qualifiés ou non qualifiés)

Secteurs utilisateurs (2024)

- **37 %** industrie
- **18 %** commerce, réparation automobile
- **13 %** construction
- **17 %** transport entreposage
- **15 %** services administratifs
- ...



Densité d'emploi intérimaire 2024

Source : <https://territoire.observatoire-interim-recrutement.fr/accueil>

Les intérimaires représentent un peu moins de **5 %** des effectifs, mais quasiment **7 %** des accidents du travail avec arrêt et plus de **10 %** des accidents du travail mortels – Large majorité de **MP reconnues** liées aux TMS



profil de la victime
accidents du travail

Pas de tendance marquée
selon l'âge ou l'ancienneté

Profession

18 % main-d'œuvre non qualifiée
15 % ouvriers d'assemblage



caractéristiques
accidents du travail

Zones corporelles touchées

25 % main
27 % membres inférieurs et pieds

Circonstances

40 % transport manipulation objet
31 % mouvement
12 % outils à main



caractéristiques
entreprises utilisatrices

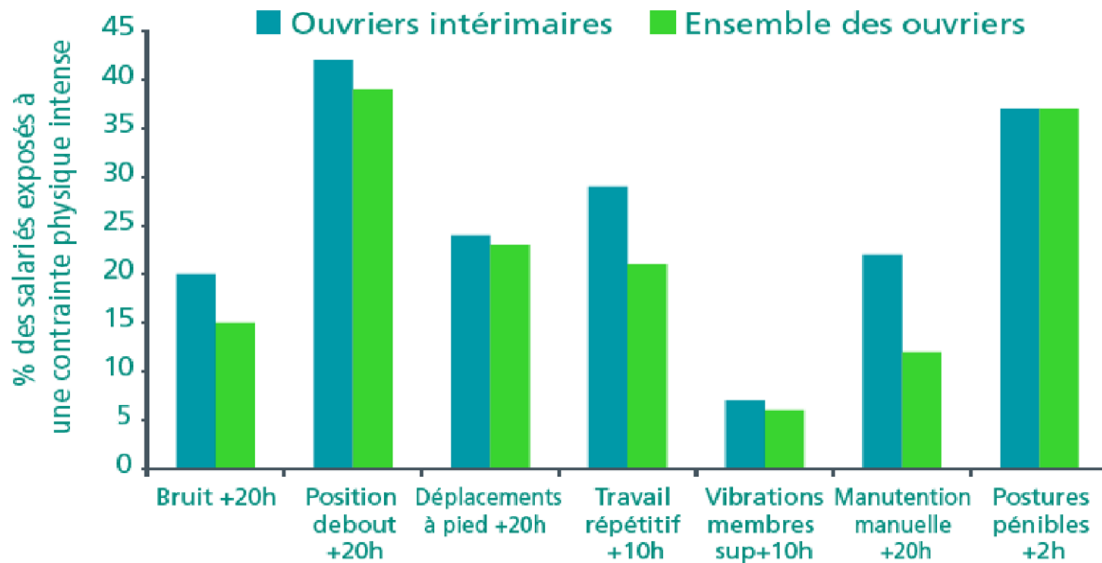
Secteurs

métallurgie
BTP

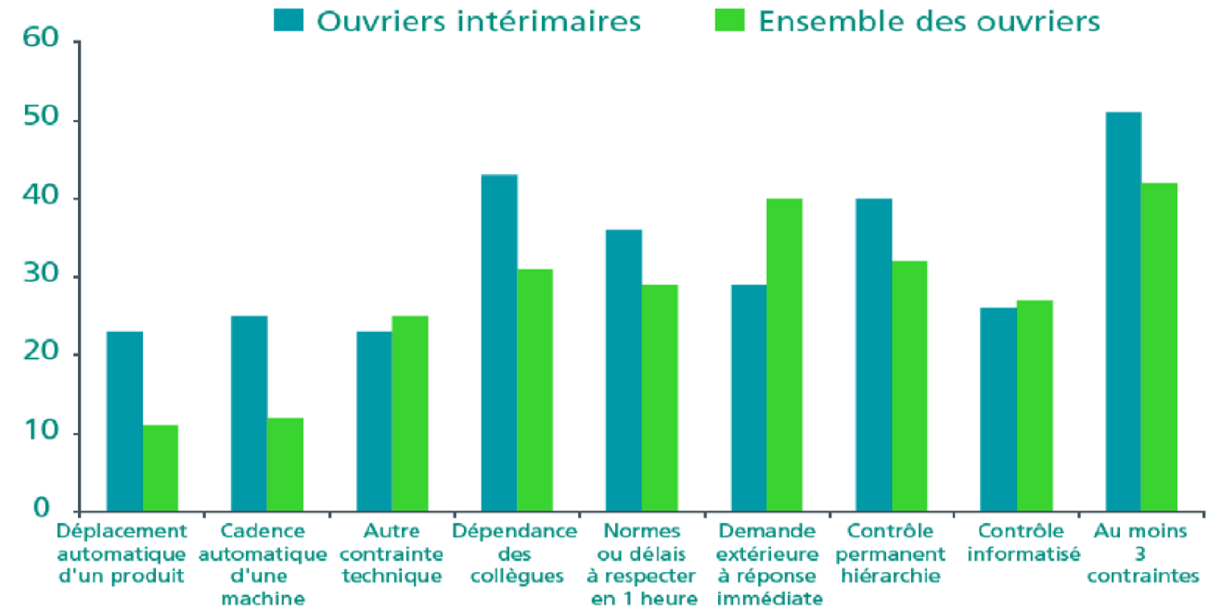
Type d'entreprise

65 % petites et moyennes
15 % grandes
9 % micro-entreprises

Contraintes physiques



Contraintes de rythme



« Les ouvriers intérimaires sont-ils plus exposés aux risques professionnels ? »

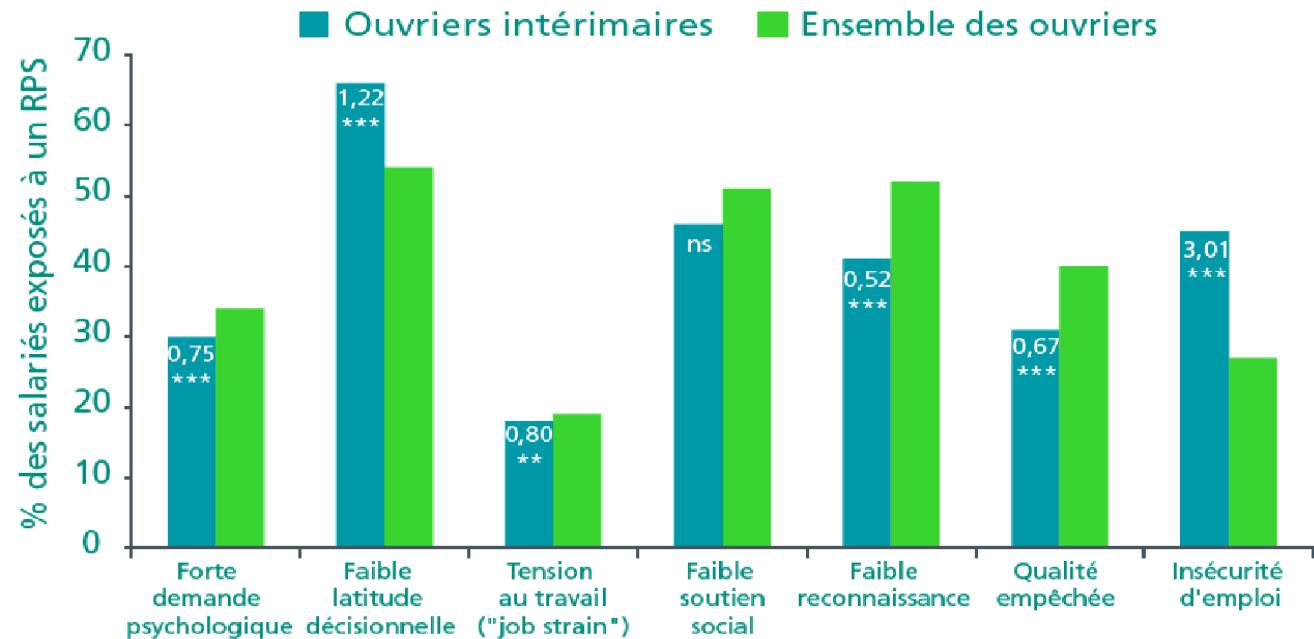
Dares analyses, octobre 2018

Source : enquête Sumer 2010, Dares-Drees-DGAFP

Contraintes psychosociales

« Les ouvriers intérimaires sont-ils
plus exposés aux risques
professionnels ? »

Dares analyses, octobre 2018
Source : enquête Sumer 2010, Dares-
Drees-DGAFF



Enquête réalisée auprès d'entreprises utilisatrices du Grand Est (2024)

Quelques résultats :

- **403** répondants
- dont **58 %** d'entreprises de moins de 49 salariés
- majoritairement du secteur de l'industrie
- **56 %** missions de durée moyenne (moins de 6 mois)
- **54 %** des EU informent les AE sur leurs besoins et leur temporalité
- Les postes de travail sont visités systématiquement par les AE seulement dans **18 %** des cas et occasionnellement dans **35 %** des cas
- Le médecin du travail ou un membre de son équipe pluridisciplinaire n'étudient les postes des intérimaires que dans **40 %** des cas (selon les EU)

Santé et sécurité
des intérimaires
Agissons ensemble !

Mardi 10 février 2026
STRASBOURG

Connaissance de l'intérim et enjeux

Intérim, santé et sécurité : de quoi parle t-on ?

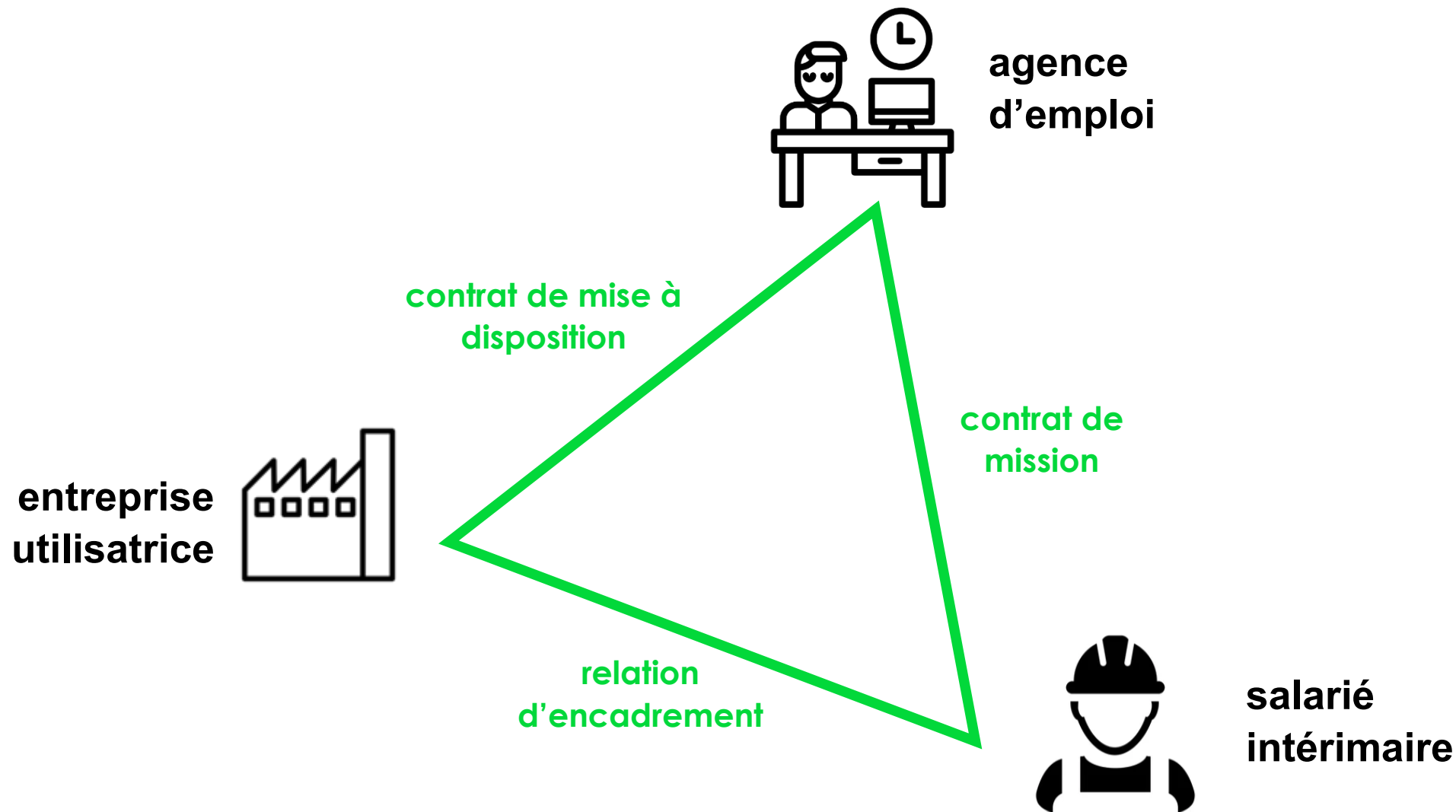
► L'intérim, une relation tripartite qui engage

1ère
partie



Recours à l'intérim : une relation tripartite qui engage

Droits et devoirs de chacun



Cas de recours interdit à l'intérim

Pas de recours à des intérimaires pour :

- le **remplacement** de salariés grévistes ou après un licenciement économique dans un délai de 6 mois (exceptions possibles)
- la réalisation de **travaux dangereux** : liste des travaux interdits établie par voie réglementaire (art. D.4154-1 CT)

Autorisation possible par le DREETS après avis du médecin du travail, du CSE, enquête de l'inspecteur du travail et avis du médecin inspecteur du travail (portant sur les mesures de prévention, de formation, protection/risques)

En Grand Est, très peu de demandes de dérogations (2 par an)

La réglementation est peu connue par les EU

41% des EU ne connaissent pas la liste des travaux interdits
(enquête PRST GE 2024)

**Le salarié
intérimaire employé
à des travaux
dangereux,
sans autorisation
de la Dreets/Ddets
peut demander la
requalification de
son contrat de
mission en CDI à
l'entreprise
utilisatrice**

(L.1251-40)

Les équipements de protection individuelle

L'entreprise utilisatrice :

- détermine et fournit les EPI au travailleur intérimaire
- s'assure que les EPI sont conformes aux obligations légales et réglementaires
- s'assure que le travailleur utilise effectivement les EPI à disposition.

Le contrat de mise à disposition **peut prévoir** que des EPI personnalisés soient fournis par l'agence d'emploi : chaussures et casques exclusivement

90 % des EU répondantes fournissent des EPI aux salariés intérimaires
(enquête PRST GE 2024)

Formation générale à la sécurité

- L'EU doit organiser une **formation « pratique et appropriée »** en matière de sécurité dès l'arrivée du salarié intérimaire
- La formation ne se limite pas aux modalités d'accueil
- Formation **en lien avec le poste de travail** et les particularités du contrat de travail (chutes, travail de nuit, etc.)
- Le salarié doit avoir **connaissance des risques** encourus et des modes opératoires à respecter

78 % des EU assurent une formation

La sensibilisation aux risques n'est faite que par 76 % des EU

*Un tutorat est mis en place dans 50 % des cas
(enquête PRST GE 2024)*

Formation renforcée à la sécurité

Pour les travailleurs intérimaires affectés à des postes à risques, à chaque nouvelle mission ou affectation :

- **Avis** du médecin du travail et du CSE
- Contenu de la **formation adapté aux compétences métiers** du personnel intérimaire

***Exemples :** circulation, mesures à suivre en cas d'accident, effets à long terme des produits, démonstration pratique, vérification et entretien des EPI, risques particuliers, etc.*

- **Examen pratique** des compétences

Absence de formation sur un poste à risque :

présomption de faute inexcusable de l'employeur en cas d'AT

(EU et ETT solidairement responsables)

Autorisation de conduite

- **AE responsable de la formation** à la conduite et de l'évaluation des connaissances et du savoir-faire
- Assure également les **obligations relatives au suivi de santé au travail**
- **Autorisation de conduite** délivrée par le responsable de l'EU, s'assure de la formation et de l'effectivité du suivi individuel de son état de santé, de sa connaissance des lieux et des instructions à respecter

Modification de la liste SIR :

A compter du 1^{er} octobre 2025, suppression du suivi individuel renforcé (SIR) pour les salariés affectés à un poste nécessitant une autorisation de conduite ou une habilitation électrique
(Décret n°2025-355 du 18 avril 2025)

actu

VIP par le médecin du travail et attestation de non contre-indication
Rappel pour les intérimaires le suivi est fixé à 2 ans (VIP ou EMA)

Droit d'alerte et de retrait

- Le salarié intérimaire bénéficie d'un **droit d'alerte et de retrait**, au même titre qu'un salarié permanent
- En cas d'usage du droit de retrait, le travailleur intérimaire doit en **informer immédiatement** le responsable de l'entreprise utilisatrice et de l'agence d'emploi

Recours à l'intérim : une relation tripartite qui engage

Prévenir les risques commence dès la **préparation de la mission** et se poursuit tout au long de celle-ci, lors de l'**accueil**, de la **formation** et du **suivi en entreprise**

entreprise
utilisatrice



EU est responsable des **conditions d'exécution** du travail, par exemple la formation générale à la sécurité

contrat de mise à
disposition

relation
d'encadrement

contrat de
mission



agence
d'emploi



salarié
intérimaire

L'AE est en charge des mesures nécessaires pour **assurer la sécurité** et **protéger la santé des travailleurs** : actions de prévention, information et formation...

La **formation** et la montée en compétences des **permanents des agences** sont des leviers indispensables pour garantir une mission réussie.

Qu'est ce que la prévention des risques professionnels ?

« Ensemble des **dispositions** ou des **mesures**
prises ou prévues à **tous les stades de l'activité** dans l'entreprise
en vue **d'éviter** ou de **diminuer les risques professionnels** »

Directive 89/391 du 12 juin 1989

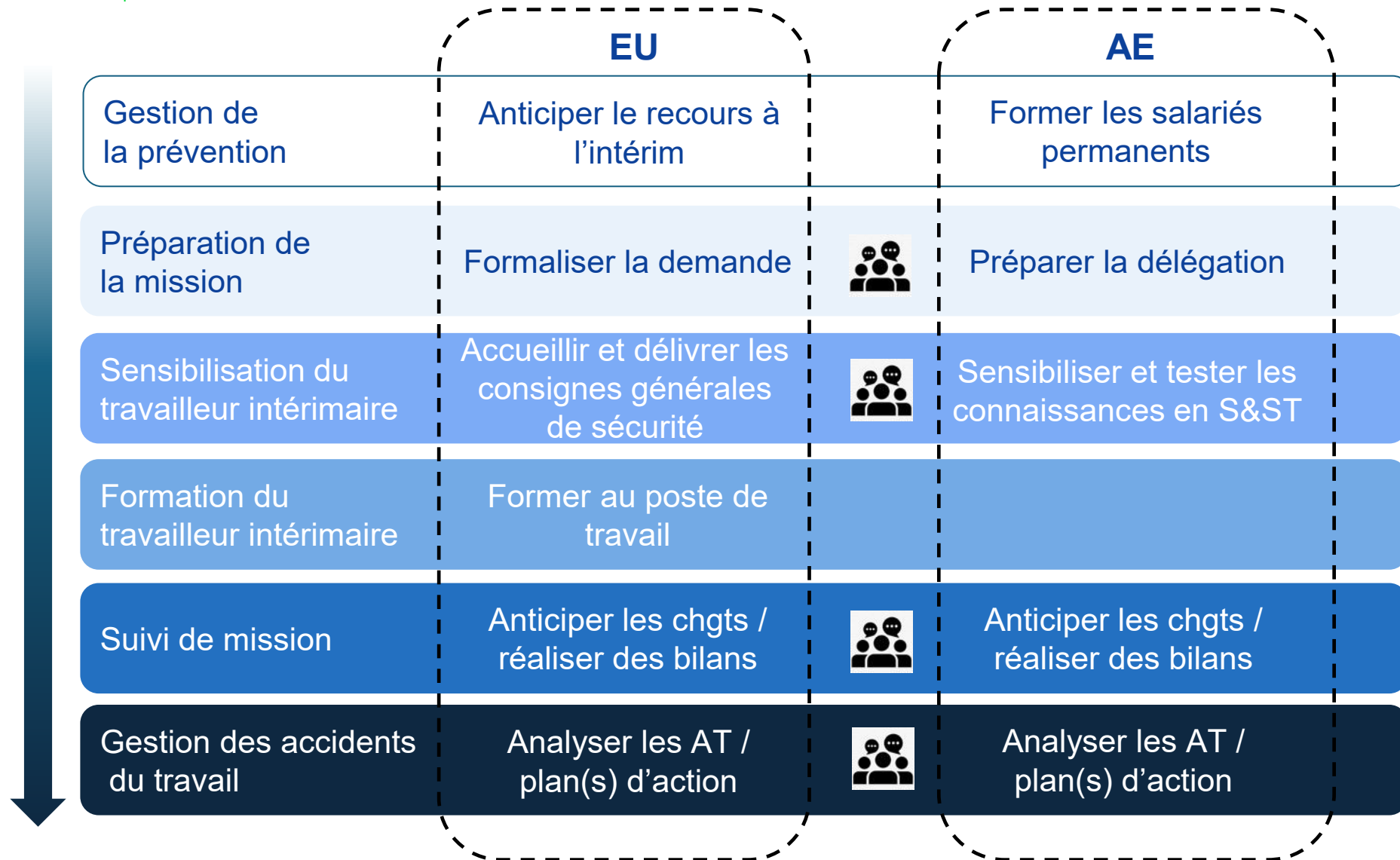
Qu'est ce qu'une démarche de prévention des risques professionnels ?

Une démarche de prévention **se construit** :
en impliquant tous les **acteurs concernés**,
en tenant compte **des spécificités** de l'entreprise


Pour mettre en place une démarche de prévention,
il est nécessaire de s'appuyer sur **les 9 principes généraux**

(L.4121-2 code du travail)

Démarches de prévention dans l'intérim



Une sinistralité forte... des coûts partagés entre AE et EU



**SOLUTIONS
PRÉVENTION
PROS**

ACCIDENTS DU
TRAVAIL ET MALADIES
PROFESSIONNELLES

COÛTS DANS L'INTERIM

- Les règles changent
- Agissez en prévention

Les règles de calcul de la **cotisation AT/MP** pour le secteur de l'intérim ont été réformées (décret n°2024-723 du 5 juillet 2024)

Il redéfinit la **répartition du coût** des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) entre les agences d'emploi (AE) et les entreprises utilisatrices (EU)

Plein effet de la répartition des coûts à partir de 2028

Prévention : les réponses possibles

► L'offre de services des SPSTI appliquée à l'intérim

Les appuis spécifiques métier : régime général, BTP et agriculture

Lever les obstacles périphériques à la mission

Diversité et insertion

**2ème
partie**



Notre offre socle de services

1

**La prévention
des risques
professionnels**
pour anticiper
et réduire les dangers
liés à l'activité de
l'entreprise.

2

**Le suivi individuel
de l'état de santé
des salariés**
afin d'assurer des
conditions de travail
adaptées et prévenir
toute altération de
la santé.

3

**La prévention
de la désinsertion
professionnelle**
pour favoriser
le maintien en emploi et
accompagner les
situations individuelles
à risque.

Notre équipe

228 collaborateurs

Une équipe pluridisciplinaire composée de :

- 58 médecins du travail
- 30 infirmiers en santé-travail
- 84 secrétaires médicales
- 35 fonctions supports
- 21 IPRP (Ergonomes, Psychologues du travail...)

Une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle

De nombreux partenariats externes

- CARSAT
- CAP EMPLOI
- SSCE
- UGECAM
- Ligue contre le cancer
- ...

La prévention des risques professionnels

Actions sur le milieu de travail

- Études de postes (risques ciblés ou analyse globale des situations de travail)
- Mesures et métrologies
- Actions de sensibilisation
- Interventions en prévention des RPS

Interventions conjointes avec nos partenaires

- CAP Emploi
- CARSAT
- Autres partenaires institutionnels

En quelques chiffres

19 500 entreprises adhérentes
dont environ **320 agences d'intérim**

251 000 salariés suivis
dont **11 032 intérimaires suivis**

Une proximité géographique avec
30 centres médicaux !



Des outils à disposition...

Nos outils prévention à votre disposition

(disponibles sur www.ast67.org)

- Ateliers de prévention
- Fiches conseils métiers
- Fiches conseils risques
- Webinaires
- Livres blancs
- ...

Nos outils de communication

- Réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook)
- Newsletter mensuelle
- Espace adhérent en ligne, accessible 24h/24 - 7j/7

**Santé et sécurité
des intérimaires
Agissons ensemble !**

Mardi 10 février 2026
STRASBOURG

Prévention : les réponses possibles

L'offre de services des SPSTI appliquée à l'intérim

► Les appuis spécifiques métier : régime général, BTP et agriculture

Lever les obstacles périphériques à la mission

Diversité et insertion

**2ème
partie**



Offre de service de l'Assurance maladie risques professionnels du régime général

Les agences d'emploi et les entreprises utilisatrices peuvent être accompagnées sur la base d'un **socle de prévention** portant sur la délégation de mission de l'intérimaire :

Des référentiels communs qui matérialisent une progression dans la démarche de prévention

Une approche sectorielle déployée sur une mobilisation des **5 principales grandes enseignes** d'intérim

Une approche sectorielle **régionale** complémentaire au regard du territoire

Une offre de service nationale pour 5 grands comptes prévention



Un accompagnement gratuit

Notre mission de service public vous garantit :

- Des conseils gratuits et fiables
- Le secret professionnel
- L'impartialité



Un correspondant national pour

- Réaliser avec vous un diagnostic initial
- Vous accompagner dans l'identification des actions de prévention à mettre en œuvre
- Assurer la coordination des actions menées localement auprès de vos agences d'emploi



Des conseils sur mesure pour

- Vous aider à prévenir les risques professionnels
- Répondre aux enjeux et problématiques spécifiques de votre secteur
- Exploiter des données statistiques

Santé et sécurité des intérimaires Agiçons ensemble !

Mardi 10 février 2026
STRASBOURG

Boîte à outils



Guide des bonnes pratiques
PRST Hauts-de-France



Documentation
guide, brochures...



Carsat Retraite & Santé au travail
Bourgogne-Franche-Comté

Organisation des délégations
5 ressources / 5 bonnes pratiques

Préparation des salariés intérimaires
3 ressources / 3 bonnes pratiques

Suivi de mission
3 bonnes pratiques

Analyse des accidents du travail
2 ressources / 3 bonnes pratiques

carsat-bfc.fr

Ressources à destination
des AE et EU

Santé et sécurité des intérimaires Agißons ensemble !

Mardi 10 février 2026
STRASBOURG

Boîte à outils



Dans l'intérim, le risque on le supprime !

Dans l'intérim,
le risque on le supprime !



Offre de formation des permanents des AE

Outil d'auto-évaluation des EU

<https://outil-interim.carsat-bfc.com/>

Organismes de formation conventionnés pour assurer ces formations :

<https://www.formation-prev.fr/carsat-bfc/348/preparer-la-mission-des-travailleurs-interimaires-en-sante-et-securite-au-travail>

Offre Alsace-Moselle opérationnelle
à partir du 2^{ème} semestre 2026

Carsat
Retraite
& Santé
au travail
Bourgogne -
Franche-Comté

Prévention intérim

Un outil pour évaluer et améliorer vos pratiques en matière de prévention des risques professionnels des travailleurs intérimaires

Ce questionnaire d'évaluation est destiné aux entreprises utilisatrices (entreprise ayant recours à l'intérim) et aux agences d'emploi (agences qui délèguent leurs salariés intérimaires). Il vous permet de :

- Positionner les pratiques de l'établissement;
- Identifier des actions de prévention à mettre en œuvre pour améliorer la prise en compte de la santé et de la sécurité des travailleurs intérimaires;
- Accéder à des ressources pour faciliter la mise en œuvre des actions (brochures, guides, outils...).



⚠ Ce questionnaire est strictement confidentiel. Les informations renseignées par l'établissement ainsi que les résultats de l'évaluation ne seront pas collectées et ne seront pas portées à la connaissance de la Carsat BFC.

Il est interdit de reproduire ce formulaire sans autorisation préalable.

Accéder au questionnaire

La réalisation de ce questionnaire s'inscrit dans une démarche de prévention. Aussi, il vous est conseillé d'associer les Instances Représentatives du Personnel ainsi que les salariés impliqués dans les processus de recours à l'intérim ou de délégation de travailleurs intérimaires.

Vous êtes
Une entreprise utilisatrice

Vous êtes
Une agence d'emploi

Qui sommes-nous ?

Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

- Créé en 1947
- Depuis 2008, les dispositions régissant l'OPPBTP sont intégrées dans le Code du Travail aux articles [R.4643-1 à R.4643-42](#)

Notre objectif :

Améliorer durablement votre efficacité en prévention

Nos missions :

Conseiller
Accompagner

Former

Sensibiliser
Informier



Site de référence
PRÉVENTIONBTP
Un service OPPBTP

Site institutionnel
OPPBTP



Notre offre de service « intérimaires »

Boîte à outils « Pack sécurité des intérimaires du BTP »

- Webinaires disponibles en replay
- Vidéos de sensibilisation
- Outils pratiques (fiches, mémo, ...)



DEMANDE D'UN SALARIÉ INTÉRIMAIRE CHANTIER/ATELIER BTP

Date: _____ Entreprise: _____ Intérimaire: _____ (Nom et fonction) (Ancien prénom)

Nature du besoin et informations sur la mission intérim

Intérimaire d'un emploi Intérimaire de remplacement de salarié en poste Activité occasionnelle

Intérimaire?	Qualification requise	Formation requise
Intérimaire permanent?	Date de début mission	Date de fin de mission
Nom de l'employeur	Adresse	CP et ville
Responsable chantier/atelier	Commentaires particuliers sur le chantier	
Nom		
Prénoms		
Si applicable, un poste à risques particuliers (P2, P3, P4, P5, P6, P7, P8, P9, P10, P11, P12, P13, P14, P15, P16, P17, P18, P19, P20, P21, P22, P23, P24, P25, P26, P27, P28, P29, P30, P31, P32, P33, P34, P35, P36, P37, P38, P39, P40, P41, P42, P43, P44, P45, P46, P47, P48, P49, P50, P51, P52, P53, P54, P55, P56, P57, P58, P59, P60, P61, P62, P63, P64, P65, P66, P67, P68, P69, P70, P71, P72, P73, P74, P75, P76, P77, P78, P79, P80, P81, P82, P83, P84, P85, P86, P87, P88, P89, P90, P91, P92, P93, P94, P95, P96, P97, P98, P99, P100)	Commentaires ou mentions de l'employeur (à compléter en cas de besoin)	
Intérimaire?	En tant que: (Ancien et prénom)	avec l'entreprise: <input type="checkbox"/> sans l'entreprise: <input type="checkbox"/> sur site: <input type="checkbox"/>

Recrutement d'un salarié intérimaire : bien formaliser sa demande

LISTE DES POSTES À RISQUES PARTICULIERS
VOL ET ENTREPRISE

Mise à jour du _____ Entreprise _____

Postes de travail soumis à suivi individuel renforcé

Risques particuliers identifiés (à compléter en cas de besoin)	Postes de travail concernés
Traux exposant à l'asbeste	<input type="checkbox"/>
Traux exposant à des agents CMR	<input type="checkbox"/>
Traux exposant à des agents biologiques des groupes 2 et 4	<input type="checkbox"/>
Traux exposant à des rayonnements ionisants	<input type="checkbox"/>
Traux exposant à des risques spécifiques	<input type="checkbox"/>
Traux exposant à un risque de chute de hauteur sans des opérations de montage et de démontage à l'aide d'outils	<input type="checkbox"/>

Travaux nécessitant une formation particulière

Risques particuliers identifiés (à compléter en cas de besoin)	Postes de travail concernés
Conduite d'équipement (P1)	<input type="checkbox"/>

Recrutement d'un intérimaire : identifier la liste des postes à risques...

OPP BTP
PUBLICATION

| MÉMO |

ACCUEIL TRAVAUX DE BÂTIMENT

OPP BTP
PUBLICATION

| MÉMO |

ACCUEIL TRAVAUX PUBLICS

Accueil sur un chantier de travaux publics - mémo

Formation permanents ETT « Connaître les métiers du BTP et leurs risques »

Objectifs :

- Connaître les principaux métiers du BTP et les principaux risques
- Observer une situation de travail sur chantier et proposer des actions correctives
- Savoir se positionner comme un interlocuteur – partenaire des entreprises utilisatrice

 Entreprise de travail temporaire

 Présentiel

 2 jours

Des questions / réponses



Quelles sont les prérogatives des entreprises de travail temporaire concernant l'accueil ?



Qui doit fournir les équipements de protection individuelle (EPI) à un intérimaire ?

Notre offre de service « intérimaires »

Des solutions



Assurer un accueil renforcé
du personnel intérimaire
grâce une plateforme...



Accueillir et intégrer les
nouveaux arrivants

Rapport d'étude « salariés intérimaires du BTP »

Objectifs :

- Comprendre les déterminants de la sinistralité en termes d'accidents du travail des salariés intérimaires du BTP.
- Proposer des pistes de solutions concrètes et co-construites avec les acteurs de terrain.
- Améliorer la sécurité et les conditions de travail des travailleurs intérimaires sur les chantiers.



**Santé et sécurité
des intérimaires
Agissons ensemble !**

Mardi 10 février 2026
STRASBOURG

Prévention : les réponses possibles

L'offre de services des SPSTI appliquée à l'intérim

Les appuis spécifiques métier : régime général, BTP et agriculture

► Lever les obstacles périphériques à la mission

Diversité et insertion

**2ème
partie**



OBJECTIFS



FACILITER L'ACCÈS ET LE MAINTIEN EN MISSION

Solutions de déplacement
domicile-travail, garde
d'enfants, logement en
mission,



ACCOMPAGNER LES PROJETS DE VIE

Logement, aides au
permis de conduire,
financements de projets



PRÉSERVER LA SANTÉ & SÉCURITÉ

Mutuelle,
prévoyance
et prévention



SOUTENIR EN CAS DE DIFFICULTÉS

Soutien face aux
difficultés de la vie
courante, hébergement
d'urgence, reconversion
professionnelle

le Fastt

Organisme paritaire, plateforme d'animation de la politique sociale de la branche du travail temporaire

Santé et sécurité des intérimaires Agissons ensemble !

Mardi 10 février 2026
STRASBOURG

Santé et sécurité : outils & dispositifs pour les AE



Informer et sensibiliser les intérimaires

Le site Santé-Sécurité-Interim.fr

La branche du Travail Temporaire et le Fastt publient des informations et du contenu en santé et sécurité au travail pour sensibiliser les salariés intérimaires.



Webserie Coach Issa

Plus de 35 vidéos du Coach ISSA sur la chaîne YouTube du Fastt pour délivrer sur un ton ludique et pédagogique des conseils de prévention.



Tournée A Vous la Santé & la Sécurité

Une flotte de 6 trucks répartis sur le territoire. En 2024, 700 étapes réalisées dans des entreprises utilisatrices et 17 000 salariés intérimaires sensibilisés (métropole et dans les départements et régions d'outre-mer). 6 thématiques d'animation existantes. (1 thématique au choix).



Sécuriser les missions

Livret de sécurité

Le livret de sécurité informe sur les règles et bonnes pratiques à connaître avant de commencer sa mission d'intérim.



Chasses aux risques

Pour identifier des situations dangereuses en milieu de travail et les risques qui y sont associés (agroalimentaire, BTP et logistique)



Agir en milieu de travail



Plateforme E-prévention

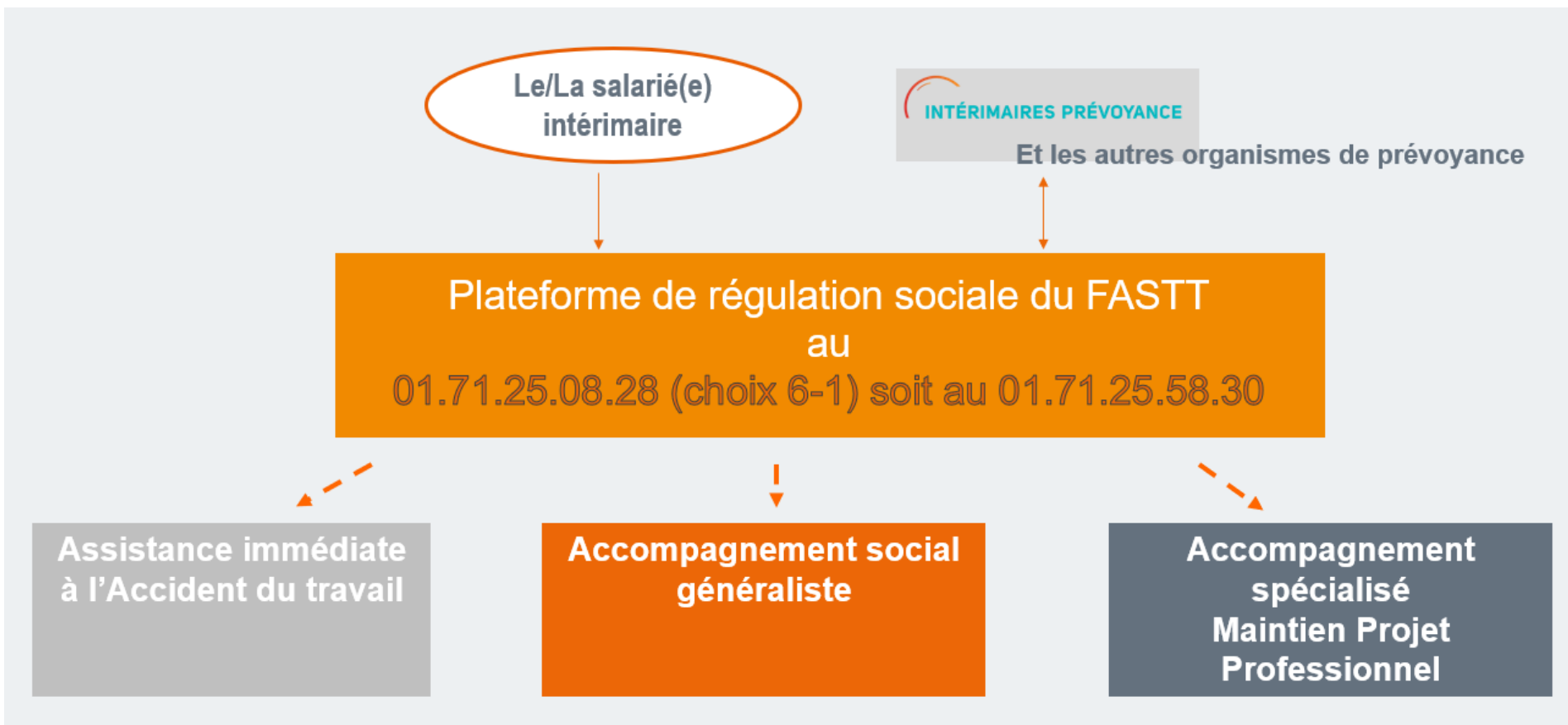
Modules de e-learning pour bien connaître les risques les plus fréquents ainsi que les règles de sécurité à appliquer dans de nombreux secteurs : Tertiaire, bâtiment, logistique, agro-alimentaire, ou encore carrière.



Plateforme EPI

La plateforme d'équipement de protection individuelle propose un large choix de chaussures de qualité à destination des agences d'emploi, pour équiper les salariés intérimaires.

Service social du Fastt



Accompagnement et maintien du projet professionnel

Public visé

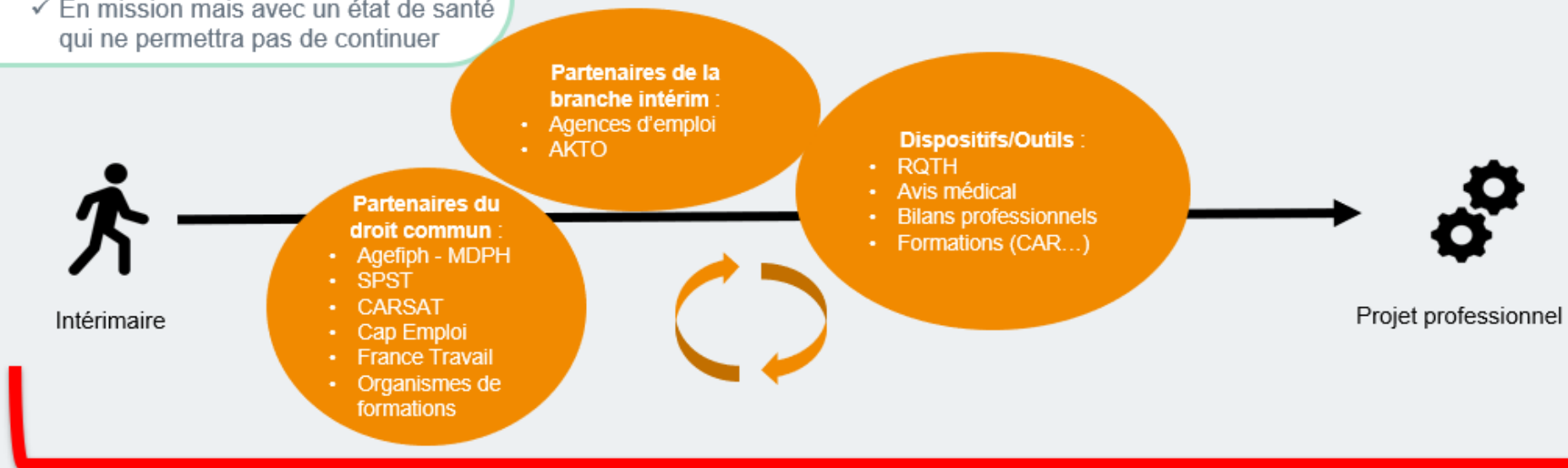
- Pour les intérimaires avec un risque d'inaptitude liés :
 - ✓ À un **accident de travail ou une maladie professionnelle** (reconnue ou en cours de reconnaissance)
 - ✓ À une **maladie** (conditionné à un statut conforté dans l'intérim)
 - ✓ En mission mais avec un état de santé qui ne permettra pas de continuer

Les objectifs

- Prévenir le risque de désinsertion sociale et professionnelle avec une prise en charge des intérimaires **la plus précoce possible**
- **Maintenir l'intérimaire en employabilité**
- Aider l'intérimaire à **construire un projet adapté à son état de santé**

L'accompagnement

- **Fil rouge** de l'intérimaire.
- Guider et accompagner l'intérimaire vers son projet.
- Fort **soutien psychosocial**.



Santé & sécurité : actions engagées avec les SPST en Grand-est

Renforcement de la prévention, de la désinsertion sociale et professionnelle des salarié-e-s intérimaires et promotion de la santé

- ▶ Favoriser des **expériences nouvelles de prévention**, en particulier avec les entreprises de travail temporaire, de nature à renforcer les actions de prévention
- ▶ **Développer des actions coordonnées** de promotion de la santé et de facilitation d'accès aux droits afin de faciliter les parcours professionnels des intérimaires en meilleure santé (*Journées spéciales Intérim*)
- ▶ Donner un **cadre d'expérimentation** de la visite de retour à l'emploi, créée par l'accord du 3 mars 2017, permettant de traiter les situations des intérimaires victimes d'un arrêt de travail de plus de 30 jours (*AS MPP du Fastt et cellules PDP*)

**Santé et sécurité
des intérimaires
Agissons ensemble !**

Mardi 10 février 2026
STRASBOURG

Prévention : les réponses possibles

L'offre de services des SPSTI appliquée à l'intérim

Les appuis spécifiques métier : régime général, BTP et agriculture

Lever les obstacles périphériques à la mission

► Diversité et insertion



2ème partie

Clefs de réussite pour le recrutement d'une personne en situation de handicap en intérim

un guide pour vous
accompagner

RÉUSSIR

LE RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE
EN SITUATION DE HANDICAP
EN INTÉRIM

LES CLES DE LA REUSSITE

Guide détaillé à destination
des agences d'emploi
et des entreprises utilisatrices



parcours TH : une collaboration AKTO et AGEFIPH

OBJECTIFS

Montée en compétence concernant le recrutement
et le maintien des personnes en situation de handicap

Meilleure connaissance des acteurs, des outils et services à mobiliser

Développement de collaborations opérationnelles
avec les acteurs locaux et ressources experts

LES ETAPES

Atelier de mise en
dynamique pour
favoriser le passage
à l'action

Sensibiliser, créer
l'interconnaissance
rendre visible les
solutions et plans
d'action



Signature de la charte
d'engagement



Communication
pro- active en
faveur de l'accueil
TH

Mise à
disposition
du macaron
« agence
Handi
accueillante »

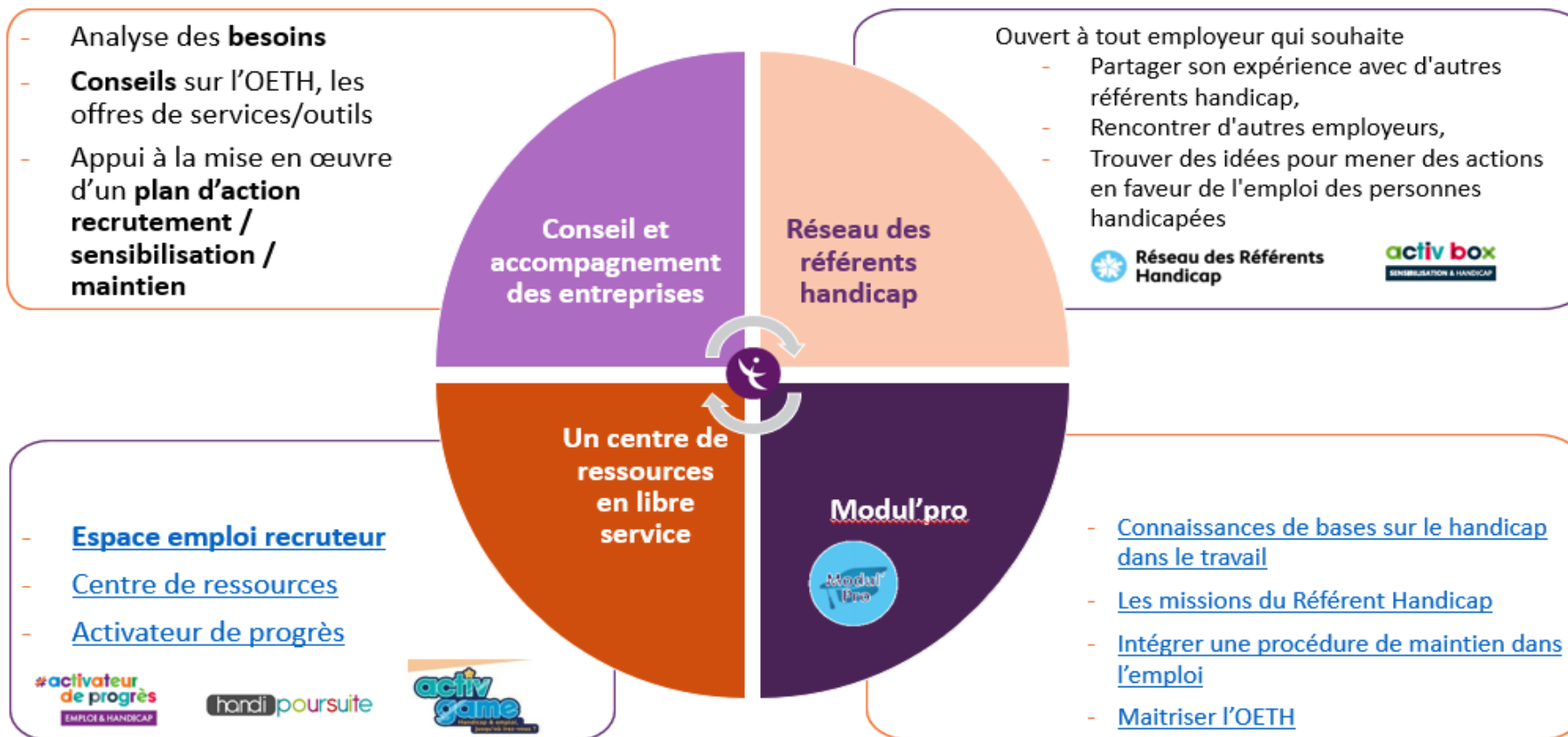


Application et mise
en place d'actions
concrètes

Mise en place
d'un plan
d'actions par
l'entreprise avec
l'appui d'Akto
et/ou Agefiph s
nécessaire



Exemple d'outils à disposition



Offre de conseil et d'accompagnement Entreprises - Agefiph

Objectif : aider les entreprises à passer à l'action et créer les conditions pour qu'elles intègrent durablement le sujet du handicap dans leurs pratiques et leurs process

Offre délivrée directement par les collaborateurs de l'Agefiph avec une équipe dédiée à la relation entreprise

Interlocuteur, référent expert pour assurer un accompagnement personnalisé qui comprend, en fonction des besoins :

- **Information** sur la réglementation, les obligations et les modalités permettant d'y satisfaire.
- **Diagnostic** de la situation de l'entreprise complété par un plan d'action co-construit.
- **Mise en relation** avec des partenaires locaux.
- **Mise à disposition** d'outils et de ressources (affiches, flyers...).
- **Suivi** personnalisé des actions engagées.

Mobilisation d'un diagnostic action en opportunité, financé par l'Agefiph

Les appuis spécifiques

Les appuis spécifiques sont catégorisés
en 5 typologies pour des réponses
à des besoins en lien avec :

Finalité : éclairer la mission d'accompagnement menée par un acteur habilité à prescrire (réfèrent de parcours) par une expertise ponctuelle

Identifier des solutions de compensation efficaces, individualisées, concrètes et adaptées
Appuyer à leur mise en œuvre si nécessaire

Favoriser l'autonomisation de la personne bénéficiaire
Faire **monter en compétence** les prescripteurs et autres parties prenantes (ex : réfèrent handicap en OF, médecin du travail, conseiller insertion professionnelle)

- Un handicap auditif (**HA**)
- Un handicap moteur et maladie chronique invalidante (**HMo/MCI**)
- Un handicap visuel (**HV**)
- Un handicap psychique (**HP**)
- Des troubles du neurodéveloppement (**TND**) (incluant les conséquences des troubles cognitifs, des troubles du spectre autistique, du handicap mental et de l'épilepsie)



Santé et sécurité
des intérimaires
Agissons ensemble !

Mardi 10 février 2026
STRASBOURG

Concrètement, comment mieux préserver la santé des intérimaires ?

Témoignages d'entreprises utilisatrices et d'agences d'emploi
Quelles actions souhaitables pour progresser ?
Conclusions et perspectives

3ème
partie



**Santé et sécurité
des intérimaires
Agissons ensemble !**

Mardi 10 février 2026
STRASBOURG

Contacts et intervenants



Dr Stéphanie SCARFONE
Médecin Inspecteur du Travail
DREETS Grand Est
stephanie.scarfone@dreets.gouv.fr



Asli BERKAN
Ingénieur Conseil
asli.berkan@carsat-am.fr



Dr Anca POPA
Médecin spécialiste en Santé au Travail
Ar.Popa@ast67.org



Laurie ZIMMER
Conseillère en Prévention
laurie.zimmer@oppbtp.fr



Jean-Michel SCHWEITZER
Mission Plan de Prévention
jm.schweitzer.pro@orange.fr

Véronique VISSER
Déléguée Territoriale
veronique.visser@fastt.org